

Mécénat et sponsoring

Mécénat et sponsoring de l'ésadtpm

>

En devenant mécènes ou sponsors de l'ésadtpm, votre entreprise pourra :

- > Soutenir des projets artistiques et professionnels
- > Bénéficier d'un dispositif fiscal attractif (réduction d'impôt)
- > Ne pas être assujettie à la TVA sur leurs dons
- > Recevoir des invitations pour diverses manifestations et vernissages
- > Offrir la possibilité à nos étudiants de se confronter au monde du travail
- > Accueillir des artistes en résidence
- > S'associer au développement de nouveaux projets
- > Participer à la formation de leurs futurs collaborateurs

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et notamment de son article L14318, notre établissement a inscrit dans ses statuts la possibilité de bénéficier des ressources autorisées par les lois et règlements. Tel est le cas des recettes issues du mécénat, qui grâce aux incitations fiscales découlant de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations se sont fortement développées dans les domaines de la culture.

Contacts :

Estelle ZERR En charge du Mécénat..... ezerr@metropoletpm.fr

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

mél : accueilba@metropoletpm.fr

<http://www.esadtpm.fr/ecole/mecenat-et-sponsoring-394.html>